



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Arrêté N°AG/22/104

**Concours restreint sur «ESQUISSE +»
(n°22055) en vue de l'attribution d'un marché
de maîtrise d'œuvre portant sur la
construction d'un atelier mécanique à Annezin
- Composition du jury**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane,

Vu la délibération n°2020/CC072 du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres en application des articles R 2162-17 et R 2162-22 à -26 du Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté n° AG/20/28 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Hervé DEROUBAIX, pour la présidence de la commission d'appel d'offres, du jury de concours et de la commission de délégation de service public,

Vu les articles R2172-1 et R2172-2 du Code de la commande publique définissant la procédure des marchés de maîtrise d'œuvre,

Vu l'article R.2162-22 du Code de la commande publique relatif à la désignation des membres du jury de concours, et notamment des personnes présentant la même qualification professionnelle ou une qualification équivalente que celle requise par les candidats,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a organisé une consultation ayant pour objet un concours restreint sur «ESQUISSE +» (n°22055) en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un atelier mécanique à Annezin,

ARRETE

Article 1 : Sont désignés en qualité de membres du jury, avec voix délibérative, dans le cadre de la consultation visée ci-dessus, les personnalités dont les noms suivent :

- Au titre des personnalités présentant la même qualification professionnelle ou une qualification équivalente à celle requise par les candidats :
 - Madame Perrine LOEUILLET, Architecte, 83 rue des Montagnes, 62131 VAUDRICOURT
 - Monsieur Emmanuel DEVILLERS, Espace Libre, Directeur Agence Nord, 47 Strada, Rue Fourier, 59000 LILLE
 - Monsieur Stéphane SIWEKA, Groupe CEDEA Ingénierie, 336 rue de la Haie Plouviez, 59273 FRETIN

Article 2 : Les personnalités ainsi désignées recevront une convocation pour assister aux réunions du jury, au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion.

Article 3 : Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Béthune, le **- 7 SEP. 2022**

Le Président de la Commission d'Appel
d'offres et du Jury de concours,



Hervé DEROUBAIX

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **- 7 SEP. 2022**
Et de la publication le : **- 7 SEP. 2022**

Par délégation du Président
Le Président de la Commission d'Appel
d'offres et du Jury de concours,



Hervé DEROUBAIX